

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE AVEC LE PUBLIC

Modification N°5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) Commune de AUDENGE

Contexte de la concertation

Dans le cadre de la procédure de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de AUDENGE une concertation préalable du public a été organisée conformément aux articles L103-2, L.103.3 et suivants du Code de l'urbanisme.

Par arrêté n° AR205UR01032 en date du 31 janvier 2025 l'organisation d'une procédure de modification n°5 du PLU a été prescrite afin de :

- Délimiter dans le PLU de la commune les quartiers de Bas-vallon et Hougueyra comme des secteurs déjà urbanisés autres que des villages et des agglomérations au titre de la loi littoral, conformément au SCoT du SYBARVAL en vigueur ;
- Créer par conséquent un nouveau zonage US dédié aux espaces inclus au sein du périmètre bâti de ces secteurs, et un règlement écrit adapté aux prescriptions de la Loi Littoral ;
- Procéder au reclassement des parcelles non incluses dans le périmètre bâti de ces secteurs déjà urbanisés en zone Ud ou Nh ;
- Modifier le règlement écrit relatif à la zone UD, sans modification du sous-secteur UDI correspondant au village de Lubec

Conformément à l'article L.103-6 du code de l'urbanisme, à l'issue de cette concertation, le maire en arrête le bilan.

Modalités de concertation

La concertation s'est déroulée du 18 mars 2025 au 23 mai 2025 inclut.

L'arrêté n°AR2025UR02001 du 2 février 2025 prévoyait que la procédure de concertation se déroulerait durant une durée de quatre mois de février à mai 2025.

L'avis publié le 15 mars 2025 dans le journal sud-ouest indiquait au public que la procédure de concertation en cause aurait lieu du mardi 18 mars jusqu'au vendredi 18 juillet inclut.

Par arrêté rectificatif n°AR2025UR05012 du 13 mai 2025, la fin de la concertation a été fixée au 23 mai 2025.

Un avis relatif à cet arrêté et à la date de fin de la concertation a été publié dans le journal Sud-Ouest le 22 mai 2025

Les modalités de concertation définies par l'arrêté n°AR2025UR02001 du 2 février 2025 sont demeurées inchangées.

Elle a ainsi été mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition d'un dossier explicatif en mairie et sur le site internet de la commune www.ville-audenge.fr, rubrique « cadre de vie », onglet « urbanisme »
 - Registre papier accessible aux horaires d'ouverture du service urbanisme de la ville pour recueillir les observations ;
 - Adresse mail dédiée pour les remarques électroniques : urbanisme@mairie-audenge.fr
-

Participation du public

Durant la période de concertation, la commune a enregistré 3 visites au service urbanisme

- 1 contribution écrite sur le registre en mairie ;
- 0 courriels reçus ;

La remarque du public a porté principalement sur la thématique suivante :

- Thème 1 : périmètre de la zone US : Parcelles anciennement en zone UCa qui passent en zone N et Nh ; La personne souhaite que ces parcelles soient dans le périmètre de la zone US
-

La contribution a été examinée par la commune et n'a pas apporté de modification au projet du fait des 4 critères cumulatifs définis par le SCOT (prescription 242 du DDO) pour délimiter les secteurs déjà urbanisés :

- Une densité de l'urbanisation existante d'au moins 40 bâtis qui ne doivent pas être séparés de plus de 120 mètres
 - Une localisation hors des espaces boisés proches du rivage
 - Une structuration de l'espace par des voies de circulation hiérarchisées
 - Une structuration de l'espace par la présence de réseaux : eau potable - électricité – assainissement, collecte des déchets
-

Bilans de la concertation

À l'issue de cette concertation, la commune, après avoir pris en compte l'observation écrite rappelée ci-dessus, a décidé de maintenir le projet initial sans lui apporter d'amendement à ce stade.

La procédure de modification du PLU se poursuivra par l'enquête publique qui se déroulera du 02 juin 2025 au 17 juin 2025, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme et à l'arrêté n° AR2025UR050006 portant ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en date du 13 mai 2025.

Le présent bilan de la concertation sera joint au dossier d'enquête.

Fait à Audenge Le 27 mai 2025

Le Maire d'Audenge

Nathalie Le Yondre



